

Chers adhérents, Vous avez peut être eu connaissance d'une évolution des tarifs d'accès à la piscine OCEABUL. Ces informations ont été communiquées en Juin 2019 au public.

Nous, AMLS, sommes directement impactés pour la pratique de l'AQUAGYM.

La proposition de départ était la suivante :

- **PASS AQUATIC** obligatoire au prix de **14.90 € par mois**, offrant l'accès illimité à la piscine toute l'année ;
- **OPTION AQUAGYM** donnant la possibilité aux membres de l'AMLS d'avoir les 6 créneaux réservés (Lundi 9H à 12H, Vendredi 14H à 17H) mais également de pouvoir participer aux cours d'AQUAGYM dispensés par OCEABUL : le coût est de **19.90 € par mois**.

Ce qui fait un **abonnement mensuel** de 19.90 € + 14.90 € = **34.80 € par mois sur 12 mois** avec possibilité de suspension maximale d'un mois sur l'année.

L'abonnement obligatoire reviendrait donc à : 34.80 € x 11 = 382.80 € et serait soumis à un **prélèvement mensuel automatique** (très conseillé mais pas obligatoire).

A tout cela, il faudrait rajouter une fois en début de saison :

- **Droit d'entrée** : 35.00 € et **Carte magnétique** : Caution de **5.10 €**.

Les négociations :

De nombreuses réunions associant le bureau de l'AMLS, le référent AQUAGYM, la communauté de communes de Saint Jean de Monts et la direction d'OCEABUL n'ont pas apporté de modifications significatives, car nous nous sommes heurtés à un mur et peu de marge de manœuvre ne nous était possible.

Nous n'avons pas réussi à faire partager que notre souhait résidait uniquement :

- Sur les 6 séances hebdomadaires,
- Que l'abonnement ne nous intéressait pas, surtout sur 12 mois,
- Que l'accès illimité à la piscine ne faisait pas partie des souhaits des adhérents,
- Que nous étions opposés au prélèvement automatique.

La proposition finale sera :

Nous avons seulement obtenu **un droit d'entrée ramené à 1.00 € et une réduction sur les abonnements** en fonction du nombre d'adhérents inscrits :

- Si -84 adhérents => réduction de 10% (donc applicable dans tous les cas suite com.tél du 22/08)
- Si de 85 à 99 adhérents => réduction de 12%
- Si de 100 à 130 adhérents => réduction de 15%
- Si + de 130 adhérents inscrits => réduction de 20%

Pour les inscriptions AQUAGYM, nous vous demanderons donc le premier mois (septembre) la somme de : 15.66€ (demi mois) + 1.00 € + 5.10 € = 21.76 € **puis vous serez redevables tous les mois de 31.32 € pendant un minimum de 11 mois** (Application de la réduction de 10%).

Voilà aujourd'hui la réalité... **Etes-vous d'accord pour continuer l'AQUAGYM à ce tarif** car nous ne pouvons pas appliquer d'autres réductions ne sachant pas combien de personnes s'inscriront à cette activité.

Merci de répondre à ce courrier auprès de Martine DUTOUR par SMS au 06.78.85.68.34. ou par mail : martine.dutour@wanadoo.fr si possible pour le vendredi 30 août 2019.

Cordialement, **Michel JEHANNO** Président de l'AMLS